

2

Un autre espace d'expression : les conseils coopératifs

*« En devenant législateur et souverain,
l'enfant prend conscience de la raison d'être des lois.
La règle devient pour lui condition nécessaire de l'entente. »*
Jean PIAGET¹

Œil, cerveau, rein et cœur du groupe

Le conseil de coopérative réunit les élèves et l'enseignant, généralement une fois par semaine. Il vise la régulation de la vie de la classe, la construction du cadre législatif du groupe et l'organisation des projets. Il permet à chacun de s'exprimer sur le déroulement des journées, d'en critiquer ce qui dysfonctionne, de reconnaître ce qui permet de travailler sereinement et de faire d'éventuelles propositions de modifications.

Les premières formes de conseil semblent être apparues en même temps que les hommes ont eu besoin de se réunir pour devenir plus forts. Lorsqu'en – 40 000 les chasseurs devaient s'unir pour tuer le mammoth, des formes primaires de conseil étaient forcées d'exister. Les expériences de communautés d'enfants sont bien plus récentes. Elles sont à l'initiative de pédagogues européens qui cherchaient à manifester, à travers ces rencontres, un profond respect des enfants et des jeunes, une considération totale de leurs droits, une confiance à participer individuellement et collectivement à l'auto-organisation de leur école, la nécessité de remettre en cause le rapport autoritaire adultes/enfants afin de favoriser l'autonomie de la collectivité infantine. Les premières mises en place sont apparues à la fin du XIX^e siècle, notamment à l'École nouvelle de Bédanes, en 1892, en Angleterre. Elles ont été suivies par les expériences de Paul Geheed, de Pistrak, de Hajduhadhaza, de Korszak, de Neill, puis de Freinet et de bien d'autres depuis. Le mot conseil semble provenir de la langue juridique qui désigne successivement l'endroit où l'on délibère, la consultation, la délibération, le dessein mûri, réfléchi, le bon avis, la sagesse, la prévoyance. *« Le fait de donner la parole aux enfants, de les écouter, de les faire participer aux décisions sur les affaires qui les concernent suscite leur responsabilisation et leur engagement dans la réalisation des projets collectifs et la résolution des problèmes*

1. In *Le jugement moral chez l'enfant*, F. Lacan, Paris, 1932.

*liés à la vie collective.*² » On pourrait ajouter que la multiplication de ces expériences contribue fortement à l'affirmation de leur personnalité. Vivre en tant qu'auteur et acteur des situations stimulantes et authentiques permet de se sentir exister et ainsi de se voir de plus en plus en conscience d'avoir une prise sur ce que l'on fait, ce que l'on dit et ce que l'on pense. Dans ce cadre-là, ce qui se construit l'est durablement et devient le support à partir duquel d'autres constructions vont pouvoir s'enchaîner.

Pour que tout cela soit possible, il est nécessaire de disposer d'une structure en mesure de pouvoir accueillir les implications de chacun. Jean Le Gal propose une matrice de repères pour l'introduction de tels conseils :

- le processus de changement doit être soutenu et accompagné, l'autonomie et la responsabilisation sont deux qualités qui s'apprennent ;
- la mise en place du conseil doit répondre à un besoin, être préparée avec attention et menée avec prudence par un enseignant qui sait où il souhaite aller ;
- la place respective des différents partenaires, adulte et enfant, doit être précisée ;
- les sujets traités doivent être importants pour la communauté ;
- les réunions doivent être suffisamment fréquentes pour traiter des propositions et des problèmes ;
- le conseil doit être efficace pour être crédible et permettre à chacun de s'y investir ;
- les décisions doivent être connues de tous, sérieusement appliquées et se traduire par des faits ;
- la liberté de chacun doit être respectée, le conseil n'a pas à se substituer aux consciences.

Toute personne présente lors d'un conseil s'exprime donc à titre individuel. Pendant les phases de vote, chacun dispose d'une voix égale aux autres, qu'il soit élève ou enseignant. Celui-ci est un participant comme les autres, ce qui ne l'empêche pas d'exister, de garantir et de protéger, par sa présence, la validité de cette institution. C'est par lui que la structure de classe est apparue, c'est par l'intermédiaire de son suivi qu'elle évolue. Éventuellement, en cas de risque ou de non-respect d'une loi, il saura user de son « droit de veto » qui lui permet si nécessaire de refuser une orientation prise par le conseil et d'en demander une plus adaptée. Il peut également faire acte d'éducation en se permettant des parenthèses pédagogiques consistant à faire remarquer des situations relevant de l'éducation civique (mise en place par exemple d'une procédure visant à respecter autrui et s'avérant respectée).

2. LE GAL J., *Les droits de l'enfant à l'école, pour une éducation à la citoyenneté*, De Boeck et Belin, Bruxelles, 2002, p. 151.

Un autre espace d'expression : les conseils coopératifs

Le conseil de coopérative est une institution consultative, propositionnelle et décisionnelle. Consultatif, il permet une certaine évaluation de ce qui se vit dans la classe en ce qui concerne le fonctionnement du dispositif coopératif et les diverses relations qui s'y créent. Propositionnel, il permet à chaque participant d'émettre des suggestions d'organisation ou de réorganisation. Celles-ci sont soumises à l'échange avant de pouvoir être traduites en décision, soit par consensus, soit par majorité à un vote collectif. Décisionnel, il tend à ce que les décisions prises par le groupe soient directement applicables et appliquées dans la classe. Le conseil peut envisager la création de métiers ou la réorganisation d'une partie de la structure.

Fernand Oury présente le conseil coopératif sous cinq approches³:

- **Le conseil comme œil du groupe** : les comportements de chacun apparaissent aux yeux de tous. Lors d'un conseil, on peut difficilement mentir et donc se mentir.

- **Le conseil comme cerveau du groupe** : les analyses de fonctionnement et les décisions collectives lui appartiennent. Les problèmes apparaissent sous forme de conflits qui deviennent sources de résolution par de la réflexion coopérative.

- **Le conseil comme réunion d'épuration** : « J'te critique au conseil » évite bon nombre de coups de pied ou d'insultes. Le conseil apporte une alternative équitable à la violence, qui passe par la parole et la recherche d'une solution non violente sans gagnant ni perdant.

- **Le conseil comme cœur du groupe** : les moments de langage sont créateurs de nouveaux dynamismes. C'est par lui que la plupart des informations entrent, sont communiquées et font l'objet d'élaboration de projets.

- **Le conseil comme instance évolutive à l'image de la classe**. Trois étapes d'évolution se font jour :

1. Silence, les enfants parlent peu et osent peu s'engager ;
2. Tumulte, ils testent la solidité de cette institution avant de pouvoir y accorder une pleine confiance ;
3. Langage. Ce n'est qu'à partir de cette troisième étape que le conseil prend sa réelle valeur, que ce qui se dit construit réellement la classe et les personnalités.

Pourtant, trois dérives risquent de faire perdre au conseil sa capacité à fédérer les individualités derrière l'idée de coopération.

- **La dérive démagogique** : elle concerne l'adulte responsable du groupe qui pourrait, consciemment ou pas, user du conseil pour faire valider ses propres opinions, ses volontés personnelles. Les membres du conseil, aveuglés par le leurre de la parole libérée, ne seraient amenés à ne voter que pour les idées de l'adulte,

3. VASQUEZ A., OURY F., *Vers une pédagogie institutionnelle ?*, Matrice, Vigneux, 1967, p. 81.

ne les considérant pour diverses raisons que comme les seules alternatives équitables. Le conseil deviendrait alors le lieu d'expression du pouvoir des pensées d'un adulte manipulateur et perdrait toutes ses vertus éducatives. Lui seul est en mesure d'estomper les risques de cette dérive démagogique, en commençant par attribuer au conseil un réel pouvoir de résolution. Cela passe souvent par un réflexe pédagogique pris par les enseignants, à savoir celui de ne pas décider à la place du conseil, mais de lui renvoyer tout ce qui peut faire l'objet d'un échange et d'une gestion coopérative. Plutôt que de facilement répondre à des questions d'enfants comme « *Est-ce que je peux aller faire de l'ordinateur?* », y joindre un renvoi du type « *Parles-en au conseil!* »⁴. Les sujets d'échanges correspondent à des problématiques partagées et motivées par le réel.

- **La dérive judiciaire :** tomber dans cette dérive correspond à participer à des conseils où seules les critiques sont abordées et des sanctions sont posées. Le conseil devient plus un tribunal qu'un lieu où s'exprime la coopération. Plaignants et accusés ne se contentent rapidement plus des décisions du conseil qui est alors déconsidéré en tant que cœur du groupe. Souvent, c'est vers l'adulte que les enfants se tournent en lui demandant de redevenir un maître. Pour tenter d'estomper cette dérive, il est possible de réduire les critiques et d'optimiser la place des propositions, des félicitations et des remerciements. Plutôt que de mettre sur le devant du conseil ce qui pose problème, l'enseignant peut faire en sorte que conseils et réunions soient des moments de promotion de ce qui fonctionne dans la classe et de valorisation de ceux qui en sont les auteurs. C'est justement ce basculement qui conduira à une meilleure qualité des relations et donc à un net amoindrissement des réclamations de sanctions. Des outils comme le journal mural ou les messages clairs peuvent conduire à un tel résultat.

- **La dérive psychosociologique :** lorsque c'est uniquement la parole des leaders du groupe qui émerge ou que seules leurs opinions conduisent aux décisions posées par le conseil, celui-ci ne fonctionne plus puisque l'échange démocratique opère moins. Il ne faudrait pas, parce que l'enseignant accorde la vacance d'une part de son pouvoir de décision, que cela devienne une raison pour que les plus forts du groupe s'en emparent. Ce n'est pas parce que l'adulte responsable du groupe doit tempérer ses interventions qu'il lui est interdit de faire part de son expérience et de faire valoir au moment opportun son statut. Contre cette dérive, des outils comme les ceintures de comportement ou les maîtres-mots du conseil

4. « *Si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez en parler au conseil.* » Antoine n'est pas d'accord. « *Tu en parleras au conseil.* » Je reparle encore du conseil à propos du tableau. Cette fois, Christine explose : « *Mais qui c'est le conseil?* » J'interromps la discussion par un « *Vous le verrez au conseil* » qui met un point final. Mais toute la journée, ils reviennent à la charge : « *Qui c'est le conseil?* » « *C'est tous les maîtres?* » « *Mais non, c'est Christine!* » « *C'est le directeur.* » « *C'est vous le conseil?* » « *C'est vous le concert?* » « *Alors, c'est qui?* » », in POCHET C., OURY F., *Qui c'est le conseil?*, Matrice, Vigneux, 1978, p. 17.

217

Un autre espace d'expression : les conseils coopératifs

(et en particulier la possibilité de nommer « gêneur » un membre du conseil qui entrave son bon fonctionnement) peuvent être employés.

La mise en place d'un conseil de coopérative dans un groupe correspond souvent à la recherche d'un équilibre très instable. Naturellement, le conseil peut tomber dans l'une de ces trois dérives. Le contraire serait suspicieux. Si l'adulte est garant du bon fonctionnement général des conseils, il doit d'abord conserver suffisamment de recul lui permettant de pouvoir, quand il le faut, intervenir et tenter de rétablir la stabilité. Tout comme l'adulte, l'enfant semble avoir le même besoin d'appropriation de l'idée de conseil. Lorsque cette vigilance s'avère trop ténue, cela débouche sur un climat anxigène où plus personne n'ose s'exprimer librement lors de ces moments de parole.

Lors de certains conseils, les discussions peuvent tourner en rond : un premier donne son avis, un second raconte sa petite histoire, un troisième aborde un autre sujet, le conseil passe et aucune décision n'est prise. Pour éviter cela, le président de séance peut s'appuyer sur la démarche proposée par Dominique Tibéri⁷ :

- proposer : pour chaque problème soulevé, après qu'il a été compris, le président de séance peut demander de faire des propositions visant à le résoudre ;
- discuter : dans le cas où plusieurs propositions subsistent, il peut les faire discuter pour repérer les avantages et les inconvénients de chaque proposition ;
- décider : il peut rappeler chaque proposition et faire choisir par la classe une solution – soit par vote, soit par consensus (tout le monde est d'accord), soit par une autre méthode de choix... ;
- appliquer : il doit enfin rappeler comment cette décision va être appliquée par la classe (élaboration d'une nouvelle règle, écriture d'une lettre, sanction, changement d'organisation...)

À elle seule, la phase de vote soulève un certain nombre d'interrogations. Par essence, la classe coopérative se veut un espace démocratique, elle postule pour une égalité dans l'accès à la parole. De plus, elle est le théâtre de constructions de projets collectifs, d'organisations de la classe, de choix divers et variés entre plusieurs propositions qui ne s'allient pas forcément. Conseils et réunions sont les institutions où les décisions se prennent. Alors, comment s'y prend-on pour choisir, pour décider, sans flouer la parole confiée, sans donner la seule impression de cette confiance alors qu'au final, ce sont toujours les mêmes qui imposent leur loi ?

On discute, on cherche le consensus, mais parfois, c'est un peu long. On installe la petite règle qui explique que si personne n'est contre, c'est adopté, mais il arrive souvent qu'un enfant ne soit pas d'accord. On multiplie les possibles, mais ce n'est pas toujours très efficace si l'on veut aussi réunir un groupe autour d'une réalisation collective. On introduit des discussions à visée philosophique, parce que le propre de la philosophie, c'est justement de permettre que coexistent plusieurs réponses à une même question. Mais pour organiser la classe, pour donner vie aux projets, ce sera difficile d'y trouver des réponses opératoires. On reporte au prochain conseil, afin de laisser du temps passer, les passions couler, mais il n'est pas toujours possible et propice d'attendre. Parfois, on vote, afin de départager entre deux ou plusieurs voies qui ne s'accordent pas. Le problème alors, c'est que l'on favorise de la sorte la majorité, au détriment des autres, qui d'ailleurs, n'ont pas forcément tort.

7. TIBÉRI D., *Citoyen en classe Freinet, journal de bord d'une classe coopérative*, L'Harmattan, Paris, 2005, p. 51.

Un autre espace d'expression : les conseils coopératifs

Dans le contexte démocratique de la classe coopérative, plutôt que d'accorder une seule voix à chacun des membres du groupe, il est possible de lui permettre de voter chaque fois que la proposition lui convient. Potentiellement, chacun dispose d'autant de voix que de propositions à confronter. Quelques exemples :

- choix de texte du samedi : 17 textes sont soumis à une classe de 23 élèves. « Le chat » obtient 16 voix, « Ma sœur Émilie » 17, « Les catcheurs » 8, « Merci Mamadou » 14, et ainsi de suite... Au final, le texte de référence sera « Ma sœur Émilie » ;
- réunion du mardi : Mouad propose que cet après-midi on fasse une thèque. Wanessa propose au contraire une partie d'Incollables. Quant à Amel, elle propose de répéter les chants pour la chorale. Aujourd'hui, on ne peut pas faire autre chose que de choisir. Alors, on vote. La thèque fédère 20 voix, les Incollables 17 et la chorale 21. Ce mardi après-midi, ce sera donc chorale ;
- conseil : Marina souhaite pouvoir manger en classe. Quasiment tout le monde est d'accord pour dire que ce n'est pas possible pour des raisons de propreté, mais il est proposé de manger dans la cour pendant les récréations et d'obtenir le droit de boire en classe en cas de grosse chaleur. Le président organise un vote : pour le droit de manger en classe, 1 voix ; pour aller manger dans la cour, 12 ; enfin, pour le droit de boire en classe quand il fait trop chaud, 21 voix.

Qu'est-ce que cela change ? Presque tout en fait, surtout ce qui ne se voit pas et qui, la plupart du temps, empoisonne le climat d'une classe. Les filles votent aussi pour des garçons, on ne vote plus que pour son copain, ou sa copine, personne ne se retrouve seul à voter pour sa proposition pour au final retirer sa voix, de manière à ne pas paraître ridicule une seconde fois, on ne vérifie plus qui a voté et qui le peut encore, on n'exclut plus indirectement ceux qui n'ont pas bien écouté, et surtout, ce qui est choisi n'est ni le meilleur, ni le plus amusant, ni le mieux présenté ou ce qui provient toujours du même, c'est juste ce qui intéresse le plus d'enfants, ce qui convient au plus grand nombre... Le tout en ayant réellement accordé une même importance à l'avis de chaque enfant. Voici peut-être une autre façon de faire de la philosophie avec des enfants ! En tout cas, une ouverture pédagogique pour faire avancer la problématique du choix lors des conseils.

Réunions et conseils prennent une même forme de déroulement. Ils sont animés par un président de séance qui se réfère à une liste de maîtres-mots utilisés pour tous les conseils, quel que soit l'enfant qui assure la présidence. Cela permet à ceux-ci de tourner dans la prise en responsabilité de cette fonction, sans avoir à trop changer les habitudes démocratiques prises par la classe.